Ministère de l'écologie et du développement durable

NOR: DEV0753059A

Arrêté du 19 avril 2007 modifiant la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000.

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 92/43CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation de habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II :

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-I, L. 414-4-IV et R. 414-1;

Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrête:

Article 1er

Les espèces suivantes sont ajoutées à l'annexe II de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié :

Nom des espèces	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
a) ANIMAUX						
CRUSTACEA						
Decapoda						
Ecrevisse des torrents (Austropotamobius torrentium)	1093	*			X	
INSECTA						
Coleoptera		T				
Carabe variolé (Carabus variolosus)	4014		X		X	
Rhysodes sulcatus	4026		X	o number of the vers	X	
Stephanopachys linearis	1926		X			
Stephanopachys substriatus	1927		X			
Lepidoptera						
Gortyna borelii lunata	4035		X	X		
Cuivré de la Bistorte (Lycaena helle)	4038			X	X	

Nom des espèces	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
Odonata		Г				
Agrion orné (Coenagrion ornatum)	4045	*			X	
MOLLUSCA						
Gastropeda						
Anisus vorticulus	4056	Г			X	X
b) PLANTES		T				
ANGIOSPERMAE		T			7	
Compositae		T				
Serratule à feuilles de chanvre d'eau (Serratula lycopifolia)	4087	*		X		
Iridaceae						
Glaïeul des marais <i>(Gladiolus</i> palustris)	4096		X	3.31.30.7.	X	

Article 2

La répartition par régions biogéographiques des habitats naturels suivants, figurant dans l'annexe I de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié est de nouveau modifiée comme suit :

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
HABITATS CÔTIERS ET	1					
VÉGÉTATIONS HALOPHYTIQUES				The second second second		
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	14					
Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>)	1430			X		X
DUNES MARITIMES ET INTERIEURES	2					
Dunes maritimes des rivages atlantiques, de la mer du Nord et de la Baltique	21				()	
Dépressions humides intradunales	2190			X		X
HABITATS D'EAUX DOUCES	3					
Eaux dormantes	31					
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110				X	X
Mares et lacs dystrophes naturels	3160		X		X	X
Mares temporaires méditerranéennes	3170	*		X		X
Eaux courantes – tronçons de cours d'eaux à dynamique naturelle et semi-naturelle (lits mineurs, moyens et majeurs) dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative	32				F	
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220		X	X		
LANDES ET FOURRES TEMPERES	4					
Fourrés de Salix spp. subarctiques	4080		X		X	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
FORMATIONS HERBEUSES NATURELLES ET SEMI- NATURELLES	6			3		
Pelouses naturelles	61	Г				to Historia
Pelouses calaminaires du <i>Violetalia</i> calaminariae	6130		X	X	L	X
Formations herbeuses sèches semi- naturelles et faciès d'embuissonnement	62					
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	*	X	X		X
TOURBIERES HAUTES, TOURBIERES BASSES ET BAS- MARAIS	7					
Bas-marais calcaires	72	T				
Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae	7240	*	X	X		
FORÊTS	9			10 10 10 10 10		
Forêts méditerranéennes à feuilles caduques	92					
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0		X	Х	X	
Forêts sclérophylles méditerranéennes	93					
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus</i> rotundifolia	9340		X	X		Х

Article 3

La répartition par régions biogéographiques des espèces suivantes figurant à l'annexe II de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié est de nouveau modifiée comme suit :

Nom des espèces	Code	P	Région biogéographique Alpine	Région biogéographique Méditerranéenne	Région biogéographique Continentale	Région biogéographique Atlantique
a) ANIMAUX		Г				
MOLLUSCA						
GASTROPODA		Г				
Vertigo angustior	1014	Г			X	X
POISSONS						
CLUPEIFORMES						
Grande Alose (Alosa alosa)	1102				X	X
CYPRINIFORMES						
Cobitidae						
Loche de rivière (Cobitis taenia)	1149		100		X	X
b) PLANTES						-
BRYOPHYTA						
Orthotric de Roger (Orthotrichum rogeri)	1387		X		X	

Article 4

Aux articles 1, 2 ci-dessus, sont signalés par un astérisque (*) dans la colonne P les habitats et espèces « prioritaires », au sens de l'article L.414-4-IV du code de l'environnement.

Parmi les CARNIVORA, mustelidae, l'espèce Vison d'Europe (*Mustela lustreola*), présente en région biogéographique atlantique, devient « prioritaire », au sens de l'article L. 414-4-IV du code de l'environnement.

Article 5

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 2007

Pour la ministre de l'écologie et du développement durable et par délégation, le directeur de la nature et des paysages

Jean-Marc MICHEL